



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2026

Présents | MM. Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI (point n°1), Dominique DANILO, Stéphanie DEGAS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Maryse MESLET

Mme Laurence HILLEREAU

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Florence RAYMOND AUGIER
Mme Shaïnon PLASSON
Mme Chloë FAOUZI (du point n°2 au 15)
Mme Karine VOLCLAIR

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 19 juin 2026, CASF, article R123-16

POINT N°11 – PERSONNEL – CREATION DE POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF SAD

Monsieur Vincent GUIBERT, Vice-Président, expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu les crédits budgétaires 2026 au chapitre 12, budget SAD,

Considérant l'expérimentation « Espace de Discussion sur le Travail » financée par la CNRACL et la nécessité de renforcer l'équipe administrative temporairement pour déployer le programme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Article 1 – D'autoriser la création d'un emploi non permanent relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif, pour renforcer le service administratif SAD, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à compter de septembre 2026, en contrat à durée déterminée à temps complet 35/35^{ème}, pour une durée de 6 mois.

Article 2 - La rémunération est basée sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, tout grade, entre le 1^{er} et de dernier échelon selon l'expérience du candidat retenu.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

